

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE EN REPUBLIQUE TCHEQUE

Objectifs de l'enseignement préscolaire

L'objectif de l'enseignement préscolaire est de faire développer l'enfant de façon à ce qu'il devienne, à la fin de cet enseignement, une personne unique et relativement autonome, capable de maîtriser activement et avec satisfaction les exigences de la vie auxquelles il doit répondre et qui l'attendent à l'avenir.

Les objectifs de l'enseignement préscolaire en République tchèque sont les suivants :

- compléter et soutenir l'éducation familiale ;
- favoriser le développement de la personnalité de l'enfant ;
- favoriser le développement sain affectif, intellectuel et corporel de l'enfant ;
- aider l'enfant à comprendre le monde environnant et le motiver à continuer de découvrir et d'apprendre ;
- permettre l'assimilation des règles de base du comportement, des valeurs de la vie et des relations interhumaines ;
- équilibrer les irrégularités du développement des enfants avant l'entrée à l'école élémentaire ;
- créer les conditions préalables pour la poursuite de l'instruction ;
- fournir le soin spéo-pédagogique aux enfants avec des besoins éducatifs spéciaux.

Spécificités de l'enseignement préscolaire

- Les méthodes et les formes de travail de l'enseignement préscolaire sont adaptées aux besoins des enfants.
- L'enseignement préscolaire offre aux enfants un environnement convivial et inspirant, dans lequel l'enfant se sent bien et qui lui permet de manifester et de s'occuper de manière enfantine naturelle.
- Il respecte les besoins individuels et les possibilités de chaque enfant.
- L'enseignement se déroule notamment par l'intermédiaire de l'apprentissage par l'expérience et par le jeu. Le but de ces méthodes est de favoriser la curiosité de l'enfant et son besoin de découverte.

Le contenu de l'enseignement relève de 5 domaines d'enseignement :

1. **L'enfant et son corps** - développement physique et coordination des mouvements, motricité fine, coordination de la main et de l'œil, autonomie, santé, sécurité.
2. **L'enfant et son psychisme**
 - Le langage et la parole – prononciation, exactitude grammaticale de la parole, compréhension, communication, expression.
 - Facultés et fonctions cognitives, imagination, fantaisie, opérations mentales – perception, attention, concentration, mémoire, création, inventivité, imagination, distinction des symboles figurés et graphiques, expression graphique, orientation spatio-temporelle, principales notions pré-mathématiques, notions et opérations arithmétiques et numériques, résolution de problèmes, apprentissage.
 - Concept de soi, sentiments, volonté – confiance en soi, mise en valeur de soi, contrôle de soi, adaptation, concept de soi, sentiments, volonté.
3. **L'enfant et l'autre** – communication avec l'adulte, communication avec les enfants, collaboration lors des activités, sociabilité.
4. **L'enfant et la société** – règles et habitudes sociales, classement dans la société, culture, art.
5. **L'enfant et le monde** – connaissances, informations relatives à la société, adaptabilité aux changements, relation à l'environnement.

Organisation de l'enseignement préscolaire

- L'année scolaire commence le 1. 9. et se termine le 31. 8. de l'année calendaire suivante.
- L'enseignement préscolaire est organisé pour les enfants de 2 à 6 ans (un enfant de moins de trois ans n'a pas le droit juridique d'entrer à l'école maternelle).
- L'inscription à l'enseignement préscolaire pour l'année scolaire suivante se déroule du 2. 5. au 16. 5. La date précise et le lieu seront fixés par le directeur de l'école maternelle.
- L'obligation de participer à l'enseignement préscolaire commence au début de l'année scolaire après le jour où l'enfant atteint l'âge de 5 ans.
- L'enseignement préscolaire obligatoire concerne les citoyens d'un autre pays membre de l'Union européenne qui séjournent sur le territoire de la République tchèque plus de 90 jours et les autres citoyens qui sont autorisés à séjournier sur le territoire de la République tchèque de façon permanente ou transitoire plus de 90 jours, aux participants à la procédure d'attribution d'une protection internationale. L'enseignement préscolaire obligatoire ne concerne pas les enfants avec un handicap mental sévère.

- L'année d'enseignement préscolaire obligatoire peut être suivie également par d'autres moyens, tels que l'enseignement individuel, l'enseignement en classe préparatoire d'une école élémentaire, l'enseignement en cycle préparatoire d'une école élémentaire spéciale et l'enseignement dans une école étrangère sur le territoire de la République tchèque.
- Le directeur de l'école permettra à l'enfant avec des besoins éducatifs spéciaux ou un talent exceptionnel, sur la base d'une recommandation d'un établissement de conseil scolaire, l'enseignement selon un programme d'enseignement individuel. Le programme définit les possibilités et les moyens de soutien à l'enfant dans les domaines problématiques.
- Le Programme d'enseignement cadre est obligatoire pour l'enseignement préscolaire. Il délimite le contenu et l'étendue obligatoires et les conditions de l'enseignement. Le Programme d'enseignement cadre est obligatoire pour la création du programme d'enseignement scolaire.

Ecole maternelle

- En République tchèque, les enfants peuvent fréquenter les écoles maternelles publiques ou privées.
- Les parents paient pour l'enseignement de leur enfant en école maternelle des frais de scolarité, ainsi que des frais de repas. L'enfant bénéficie donc des repas et des boissons pour la journée entière. En dernière année d'une école maternelle publique, fondée par une région, une commune ou une communauté de communes, les parents ne paient pas de frais de scolarité (sauf les frais de repas), et ce au maximum pour une durée de 12 mois.
- Le nombre maximal d'élèves dans une classe d'une école maternelle publique est fixé à 28, ces élèves sont encadrés en général par 2 enseignants. Dans la classe peut être également présent, par exemple, un assistant de l'enseignant, un assistant bilingue de l'enseignant ou un accompagnant.
- Les enfants peuvent être divisés en classes en fonction de leur âge ou indépendamment de leur âge.
- Les enfants quittent l'école maternelle en compagnie d'un adulte après le déjeuner ou après la sieste de l'après-midi.

- Toute absence de l'enfant doit être excusée conformément au règlement intérieur de l'école maternelle en question.
- Le programme quotidien peut différer d'une école maternelle à l'autre, mais il est nécessaire de respecter l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant. Si nécessaire, les parents peuvent fixer des conditions individuelles avec la direction de l'école maternelle ou les enseignants.
- Exemple du programme quotidien :
 - arrivée des enfants, jeux libres, travaux individuels avec les enfants ;
 - cercle communautaire – discussion à thème, comptines, chansons, devinettes ;
 - exercice physique – jeux physiques, exercices de motricité, relaxation ;
 - collation ;
 - activités d'enseignement sur un thème choisi – artistiques, musicales, motrices, intellectuelles ;
 - séjour dans le jardin de l'école maternelle ou promenade dans les environs ;
 - déjeuner ;
 - sieste ;
 - goûter;
 - jeux libres, départ des enfants.
- L'enseignement se déroule sur la base de blocs intégrés qui proposent aux enfants un contenu de thèmes choisis dans le contexte. L'expérience acquise est plus facile à comprendre et à utiliser par l'enfant. Les thèmes étudiés sont toujours basés sur le programme d'enseignement de l'école maternelle en question.
- Les activités pour enfants peuvent être divisées en activités spontanées ou dirigées. Certaines activités sont donc exercées par les enfants seuls et certaines sont directement ou indirectement dirigées par l'enseignant.

Enseignant de l'école maternelle

- Pour exercer son métier, l'enseignant dans une école maternelle doit disposer d'une qualification professionnelle obtenue à l'issue des études dans le domaine de préparation des enseignants à l'école maternelle.
- Les pédagogues ont l'obligation de poursuivre leur enseignement pendant leur activité d'enseignement, leur permettant de renouveler, maintenir et augmenter leur qualification.

- Le rôle d'un enseignant est d'initier les activités adéquates, de préparer l'environnement et de proposer aux enfants les occasions pour découvrir, réfléchir et comprendre soi-même et la réalité autour d'eux.
- L'action d'un enseignant résulte d'un diagnostic pédagogique, elle est basée sur l'observation et la prise de conscience des besoins et des intérêts individuels de chaque enfant, sur les connaissances de l'état actuel de l'enfant, les connaissances de son développement et sur la surveillance régulière de ses progrès.

Rédigé par : Bc. Kristýna Zimková, Ecole maternelle Matěchova, Praha 4

Source

Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de la République tchèque. *Rámcový vzdělávací program pro předškolní vzdělávání (Programme d'enseignement cadre pour l'enseignement préscolaire)* [online]. Praha: MŠMT, 2018 [cit.11.05.2020]. Disponible à partir de : <http://www.msmt.cz/file/45303/>.

Loi n° 561/2004 du Recueil sur l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur et sur d'autres enseignements (loi scolaire).